



REGLEMENT SPÉCIAL DE COURSE INTERNATIONAL SUR ROUTE DE UN JOUR

- Art.1 Organisation** - La PRO BELVEDERE A.S.D. Cod. Società 03 Y 2762 Piazza IV Novembre - 31016 CORDIGNANO (TV) - Cell. +39 338 9920989 - Fax +39 0434 797870 - info@probelvedere.it, organise le jour 9 Avril 2012 une manifestation international dénommé 74°GIRO DEL BELVEDERE di Villa di Cordignano classe MU 1.2 Under 23 réservé à la participation d'équipes dont art. 2.1.005 UCI pour Sociétés affilié au F.C.I. et à l'U.C.I., insérée dans le circuit UCI Europa Tour; l'épreuve est disputée sous les règlements de l'UCI.
- Art. 2 Règles de participation** - a) La course est su **INVITATION**, l'inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'engagements qui doit parvenir 20 jours avant la date de l'épreuve; b) est réservée au numéro 35 équipes composées de minimum 4 et de maximum 6 coureurs suivant les règlements UCI; c) peuvent participer Equipes: Continental UCI-Equipes Nazionale-Regionales et Club; d) Pour les frais de participation (remboursement nourriture, hotel), ne sont valables que ceux mentionnés sur le bulletin d'inscription; e) le Directeur Sportif est le responsable des athlètes et des composants de l'équipe, communiqués officiellement à l'organisation, au moment du j'accrédite.
- Art. 3 Documentation pour approbation** - La compétition se dispute sur un parcours indiqué dans les documents suivants: Tableaux de marche; Plans; Profil de l'épreuve; Plan, description et profil des 3 derniers km; Déclaration directeur d'organisation et vice-directeur d'organisation; Liste des hopitiaux situés à proximité du parcours; Description zone déviation voitures; Plan zone arrivée avec indication siégé du Jury, controle Antidoping, secrétaire, salle de presse, direction organisation.
- Art. 4 Permanance - Ouverture de la permanence:** heure 8.30 du 9 Avril 2012 - **Contrôle des licences:** les opération de contrôle se dérouleront le 9 Avril 2012 de 9.00 hures à 11.30 h à **ÉCOLE de VILLA DI VILLA** - Rue Cantore (tif. +39 0438 998495).
- Art. 5 Réunion technique** - La réunion technique avec le Directeur d'organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du S.T.F. aura lieu 9 Avril 2012 de 11.45 h à (lieu) **ÉCOLE de VILLA DI VILLA** - Rue Cantore (tif. +39 0438 998495).
- Art. 6 Contrôle de départ** - Les coureurs effectueront la segnature de la feuille de départ de 12.15 h à 13.30 h à (lieu) 9 Avril 2012. Le départ (kilomètre "0") est fixé à 13.45 h à (lieu) Rue Mocenigo à Villa di Villa. **ÉCOLE de VILLA DI VILLA** - Via Cantore.
- Art. 7 Passages a niveau** - Pour éventuels Passages au Niveau - qu'ils seront à signalés sur le "Tableau de Marche" - il vaut la normative prévue par le Règlement UCI.
- Art. 8 Contrôle médical** - Le contrôle médical sera effectué suivant les règlements de UCI à (lieu) **ÉCOLE de VILLA DI VILLA**. Aussi pu été effectué un contrôle antidopage disposé par les Organes d'Etat italian selon les normatifs UCI.
- Art. 9 Radio course** - Il sera assuré un service renseignements en course - "**Radio Tour**", fréquence 24955 - Canal 34 - à partir de la voiture du Président du Collège des Commissaires, pour laquelle tous les véhicules à la suite devront être **obligatoirement** équipé avec un appareil récepteur, dument homologué, que je leur permette de recevoir le renseignements et les dispositions qu'elles seront éclairées. Le service est éprpéar en langue italienne et francaise (ou anglaise).
- Art.10 Assistance technique** - Le service d'assistance mécanique des cuncurrents, sera effectué par 3 voitures neutre, marqué par "Fanton Jaune" prévues par l'organisation (muni aussi de 3 bicyclettes). Le changement de roues ou de vélos il peut être effectué aussi par la voiture officiel de la société à la suite et entre concurrents de la meme équipe. N'est pas autorisé le service d'assistance mécanique sur moto.
- Art.11 Protocole** - Conformément au règlement UCI, les 3 premiers coureurs doivent se présenter au protocole. Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée dans la place régulièrement signalée.
- Art.12 Pénalités** - Le barème de pénalités de l'UCI est celui appliqué.
- Art.13 Prix** - Les prix seront donnés, à la fin de la compétition, suivant la réglementation internationale et selon les lois de l'Etat Italien aux premiers 20 athlètes classifiés (comme de tableau joint). Les éventuel primes hors classement et prix pour classement particulier (GPM, POINTS, ...) ils seront communiqués aux athlètes avant le départ.
- Art.14 Points UCI** - On sera attribui point selon le Reglement UCI aux premiers **HUIT** athlètes classifiés: (à dégressif) 40-30-16-12-10-8-6 e 3.
- Art.15 Delais d'Arrivés** - Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circostances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.
- Art.16 Ravitailment** - Il est permis à partir du 50 kilomètres et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée, de gens à pied ou des véhicules en mouvement autorisé à la suite de la course.
- Art.17 Service Sanitaire** - Ils seront effectués par **deux** ambulance et un médecin de course: Monica Baldessin. Les Hôpitaux dans les parcours sont ceux qui sont indiqué dans le précis communiqué (joint au ce reglement).
- Art.18 Code de la Route** - a) Les coureurs participa et les conducteurs de tous les véhicules accrédités officiellement à la suite de la course, ils sont tenus à l'observance rigoureuse du **Code de la Route** et aux dispositions de la **Direction d'Organisation**. b) La manifestation sera ouverte et ferée par voitures avec le panneau «**INIZIO GARA CICLISTICA**» et «**FINE GARA CICLISTICA**».
- Art.19 Collège des Commissaires** - Le collège des Commissaires est composé de: _____ (Président), _____ (Commissaires), _____ (Juge d'arrivée), _____ (Commissaire sur Moto).
- Art.20 Règles de renvoi** - Pour les cas qui ne sont pas prévus, le Collège des Commissaires décidera d'appliquer les règlements en vigueur de l'U.C.I./F.C.I. et les lois de l'Etat Italien.
- Art.21 Le Directeur d'Organisation** est Cesare Benvenuto, resident en via Fosse, 3 - 33078 San Vito al Tagliamento (PN) - Tel. 0434 82334 - Cell. 339 1137760 - cesarebenvenuto@email.it